

Projecteurs sur Moustapha Ould Ibn Mogdad Président de la Fondation Mauritanienne pour la Démocratie

Dans la panoplie de crimes perpétrés par le tyran Taya, les crimes économiques occupent une place importante. La situation désastreuse héritée au lendemain du coup d'Etat du 3 en dit long sur la généralisation des pratiques mafieuses devenues monnaie courante sous le régime de Ould Taya. L'opposition mauritanienne et particulièrement celle de l'extérieur n'ont jamais cessé de dénoncer ces pratiques mafieuses. A cet effet, plusieurs enquêtes ont été régulièrement publiées sur le réseau. Aujourd'hui Projecteurs vous propose d'aller à la rencontre d'un des opposants en exil qui s'est illustré par la publication d'une série d'enquêtes intitulées "Détournement des biens publics", il s'agit de M. Moustapha Ould Abderahim Ould Ibn Mogdad Président de la Fondation Mauritanienne pour la Démocratie basée en Amérique du Nord. Des enquêtes qui nous révèlent les mécanismes utilisés par la mafia au pouvoir durant ces deux dernières décennies. Elles apportent un peu plus de lumière sur les méthodes et les filières de ceux qui ont servi et se sont servis en s'appliquant à détruire nos institutions et notre économie. Nous l'avons interrogé sur la FMD, ses objectifs et ses rapports avec les autres groupes d'opposants ainsi que sur leur perception du changement survenu le 03 aout 2005. Nous avons également, voulu savoir un peu plus sur les méthodes d'investigations et la crédibilité des informations fournies par ces différentes enquêtes. Et l'usage éventuel qui pourra en être fait.

Entretien. Med



Moustapha Ould Ibn Mogdad

Avomm : Pourrez-vous nous présenter votre mouvement : la Fondation Mauritanienne pour la Démocratie ?

Il est bien ennuyeux de parler d'un mouvement politique, spécialement d'une fondation politique. La coutume veut que les fondations soient des organismes à but non lucratif, tel est le cas de la nôtre, elle se dédie pour des causes sociales humanitaires et politiques. Présenter notre fondation ou plutôt justifier sa présence sur l'échiquier politique mauritanien fait partie du syllogisme, donc pour éviter toute présentation formelle, dans un pays d'environ 3 millions d'habitants avec plus de 20 partis politiques, nous exhortons au

changement démocratique et nous optons à une éducation politique de la société et non une politique partisane.

Avomm : Vous avez publié une série d'enquêtes "Détournement des biens publics", comment vous est venue cette idée ?

Avec toute modestie et sans pour autant rentrer dans une discussion rhétorique, laissez-moi reformuler la question en se demandant pourquoi les biens publics ont été détournés ? C'est parce que, délibérément, il n'y a pas de système et de sous-système de gestion publique. À cet effet, en observant l'évolution urbaine de la capitale Nouakchott, n'importe quel observateur aguerri se demandera d'où viennent ces villas somptueuses et ces voitures luxueuses ? En poussant un peu plus loin la curiosité on se rend compte que tous les détenteurs – à l'exception de quelques rares personnes- sont ou étaient des employés de 'l'ETAT'. Ainsi, on se rend compte qu'il y a une contradiction majeure entre le salaire d'un fonctionnaire payé par la fonction publique et d'un homme d'affaires en effervescence.

Après avoir passé 13 ans de ma vie au service de l'ETAT, en observant l'évolution urbaine, l'inégalité sociale, la vie quotidienne des Mauritaniens, le comportement de la 'société', etc., tous ces éléments m'ont poussé à écrire sur 'Le discours et la raison dans la société mauritanienne', un manuscrit dont j'ai terminé le brouillon en octobre 1994, faute de moyen il n'a pas encore vu le jour au grand public. Après une longue réflexion sur le discours et le 'non dit' dans la société ou le 'pacte du silence', je me suis dédié, en usant bien sûr de l'exemple du Khalif Oumar Ibn Abdel Aziz, petit-fils de Oumar Ibn Al Khatab, à dévoiler les voleurs et leurs complices.

Pour revenir à votre question, le fardeau de la preuve revient à tous ceux et celles qui ont détourné les biens publics et non le contraire. Je tien ici a attiré l'attention que ce n'est pas tous les fonctionnaires de l'ETAT qui ont détournés les biens publics. Ils existent bien des gens honnêtes et dignes en Mauritanie (...) malgré leur pauvreté et leurs souffrances quotidiennes (...), leurs responsabilités et leurs devoirs envers l'ETAT et le peuple, ont été exécutés et continue à l'être sans faille. Je tire chapeau pour ces fonctionnaires et je demande à ce que tous les Mauritaniens leur rendent hommage. Il est aussi important de faire comprendre au peuple que ceux qui ont détournés ces biens ne dépassent pas des centaines de personnes. Leur jugement ne conduira pas à une déchirure sociale ou une guerre civile, comme prétend et véhicule certains milieux du pouvoir, le contraire est une protection et un encouragement explicite pour ces malfaiteurs. À titre de rappel, quand Oumar Ibn Abdel Aziz a instauré son système de gestion par la question : 'D'où viennent vos biens', il n'y a pas eu de déchirure sociale en Arabie ni dans les autres provinces où ses cousins avaient des terrains et des biens attribués indirectement par le Khalif Outhmane Ibn Affane. Alors la restauration et la récupération des biens publics sont une réconciliation pour l'unité nationale et la justice en Mauritanie.

Avomm : Pouvez-vous nous éclairer sur vos méthodes d'investigations ?

Dans le manque d'un cadre juridique et de système de vérification interne, les voleurs profitent de ces failles administratives pour détourner les biens publics. En faisant une comparaison entre le salaire et la richesse accumulée dans une période de temps définie, on peut facilement sentir 'l'odeur de la fumée', c'est-à-dire, arrivée à la conclusion qu'il y a eu une entrée non confirmée aux sources de revenus et une accumulation de biens non

justifiée. Grâce à des fonctionnaires de l'ETAT, honnêtes, sincères et sympathisant à la cause, à des anciens fonctionnaires qui ont servi loyalement la Mauritanie et autres collaborateurs, j'ai pu collecter des informations pertinentes et établir des enquêtes qui dévoilent les malfaiteurs et pourront servir un jour, comme évidences et moyens de poursuites judiciaires pour la récupération des biens volés.

Avomm : Le CMJD semble avoir opté pour l'impunité des responsables de la faillite économique de ce pays, quelle est votre réaction ?

En optant pour l'impunité des responsables de la faillite économique, dont il estime à 80 milliards d'ouguiya, le CMJD perd sa crédibilité. Par contre, en évitant aussi l'ouverture de ce dossier, comme tant d'autres, il laisse le soin au prochain gouvernement élu démocratiquement, de trancher. Ce manque d'expérience politique ou de fermeté sur les questions primordiales aura des résultats négatifs sur le processus démocratique. Surtout n'oubliez pas que la dette publique doit être payée par les futures générations. Comment ? C'est la problématique que le CMJD doit résoudre.

Nonobstant sa vision à court terme et, pour combler le déficit budgétaire, dont il estime à 80 milliards d'OUGUIYA, le CMJD doit, durant la période restante de son séjour au pouvoir, initier à la récupération des taxes et le recouvrement des biens détournés.

Avomm : Qu'elle est votre position concernant le changement survenu le 03 Août 2005 ?

Notre Fondation, par ces multiples déclarations et actions, a toujours optée pour le changement. La Mauritanie a connu plusieurs régimes militaires, dont le plus totalitaire est celui du colonel Ould Taya. Le CMJD, a renversé un tyran qui a dirigé le pays pendant 20 ans, il a pris un engagement et s'est fixé un calendrier. Comme j'ai toujours dit et je le répète ici : La démocratie ne se boit pas, ne se mange pas, c'est un état d'évolution.

Tous les pouvoirs militaires qui ont gouverné le pays, ont pris des engagements qu'ils n'ont jamais respectés. La promesse d'une démocratie et d'un futur meilleur doit se manifester par une réforme économique qui entraînera le pays dans le post-Ould Taya. Nous espérons que le CMJD fera l'exception.

Avomm : Quelles sont, selon vous, les solutions appropriées pour le règlement du passif humanitaire, du retour des réfugiés, ainsi que du problème de l'esclavage ?

Cette question doit être le sujet d'un débat ou colloque national dirigé par le CMJD. Brièvement, notre Fondation, par le biais de son porte-parole, monsieur Moctar Cheine, a fait part de ses positions qui sont claires et sans ambiguïtés : nous devons juger, sans exceptions, tous ceux qui ont participé aux violations des droits de l'Homme en Mauritanie. Les réfugiés doivent être impérativement indemnisés et retournés sans aucune condition à leur pays, qui est la Mauritanie. L'ETAT doit présenter des excuses officielles pour les abus et violations des droits de l'Homme, doit aussi pendre un engagement ferme à instaurer une procédure judiciaire contre toutes formes d'utilisation humaine et indemniser toutes les victimes d'esclavage en Mauritanie. Ces problèmes doivent être réglés entre Mauritaniens et sans aucune intervention extérieure. L'ETAT doit déclarer un jour national pour l'abolition de l'esclavage et un 'plan Marshall' pour les réfugiés et les victimes d'abus des droits de

l'Homme. Dans un proche avenir notre Fondation publiera une proposition de solution pour l'éradication de l'esclavage en Mauritanie.

D'autres part, je rappelle et précise que les anciens esclaves (Abid) ou leurs descendants (Haratin) doivent travailler conjointement et sans rancune avec toutes les autres composantes de la société mauritanienne pour une réconciliation nationale. Ceci est l'une de mes principales propositions sur la question de l'esclavage que j'ai publié dans un article paru le 21 janvier 1997 dans l'édition numéro 50 du journal 'Nouakchott- infos'. Dans le même article intitulé « L'esclavage s'annule avec la déclaration du témoignage de l'ISLAM », j'ai lancé un défi aux savants et aux religieux mauritaniens afin de prouver l'existence de l'esclavage dans les textes religieux de l'ISLAM. Alors, je constate que la situation exige une refonte de la fausse interprétation religieuse qui était l'un des piliers de la pratique et du maintien de l'esclavage en Mauritanie. À titre de rappel, le défi est toujours ouvert.

Avomm : Que pensez-vous de la plainte introduite par l'AVOMM auprès des tribunaux belges pour le jugement de Ould Taya ? Votre organisation serait-elle prête à la soutenir ?

Pendant mes 13 années de loyaux services rendus avec fierté à l'ETAT mauritanien, j'ai été victime d'injustice et du racisme d'ETAT à cause de mes 'origines', de mon nom de famille et de mon appartenance régionale. Je rappelle aussi que ma famille fut victime de l'injustice du colonel Ould Taya et de son système mafieux. Mon oncle, Feu Doudou Seck a été exécuté avec ses partenaires, par le pouvoir après l'échec du coup d'ETAT du 16 mars 1981, le même pouvoir qui a exécuté massivement les soldats négro mauritaniens. Ce que je trouve affreux, est que le système étatique est sélectif même sur la reconnaissance de l'injustice et les victimes.

Je suis né à Nouakchott et j'ai grandi dans 'Médina R', le centre-ville de Nouakchott. Durant mon enfance, les enfants des quartiers de la 'Capitale', du 'Ksar' de '5e' et '6e' arrondissements et autres quartiers de Nouakchott, se fréquentaient sans distinction de couleur, de langue, de région ou de tribu. Nous avons développé un langage universel et unique pour les enfants de la 'Capitale'. Ce n'est que quelques années plus tard, durant mes années de services à la Marine, que j'ai constaté la politique de ségrégation appliquée par le pouvoir dans le recrutement et la promotion dans les postes supérieurs, une politique que moi-même fut victime, malgré mes réussites académiques remarquables et mes efforts innombrables pour servir le pays dont mes grands-parents et parents ont contribué loyalement à son émergence.

Les amis négo-mauritaniens, dont quelques-uns sont devenus des membres du FLAM, sont nos frères, nos compatriotes avec qui nous avons partagé les moments les plus fleurissants de notre jeunesse. Les exclurent de notre paysage politique ou étatique est une atteinte à nous-même, à nos valeurs et nos croyances religieuses. J'ai connu le lieutenant Ba Saidy, un homme pieux qui me réveillait pour la prière du matin (Al Vager) dans la base maritime de Nouakchott et le lieutenant Ba Khalidou, qui était mon instructeur au cours de l'architecture navale au centre d'instruction naval de Nouadhibou. Le premier a été exécuté dans un prétendu complot du coup d'ETAT manqué en 1987. J'ai appris la disparition en 1992, du second, après mon retour d'une formation à l'étranger, dans les complots raciaux de 1990. J'ai aussi côtoyé d'autres officiers, sous-officiers et hommes de troupes, qui

étaient parmi les bâtisseurs de notre force navale et qui ont disparu dans les mêmes circonstances.

Vous savez, il est très difficile, après un retour de formation à l'étranger de concevoir que tous ces brillants hommes disparaissent sans trace et dont l'ETAT, délibérément, n'a jamais donné aucunes explications. Leurs disparitions avaient été organisées par les 'B2' de l'armée et la présidence. En plus, après même le mystère de leur disparition qui est un secret de polichinelle, les chefs d'ETATS majors des forces armées avec la complicité de quelques éléments du service des pensions du ministère de la Défense, ont continué à percevoir leur salaire et leur pension alimentaire, malgré que leur famille ont été expulsées des logements qui leur étaient attribués dans les casernes militaires, sans aucuns remords. Il est inconcevable de voir, d'entendre ou d'assister à toutes ces violations des droits de l'Homme et de songer à rester sans réaction.

Nul ne peut ignorer les violations des droits de l'Homme, sous toutes ces formes, survenues durant le régime du colonel Ould Taya, les criminels sont encore vivants et circulent librement. Notre Fondation soutien, sans réserve, la poursuite judiciaire entamée par l'AVOMM auprès des tribunaux belges contre Ould Taya et tous ses collaborateurs, et demandons leur jugement devant une cour criminelle internationale.

Avomm : Vous avez, aujourd'hui, le choix de rentrer au pays et continuer la lutte sur le terrain ou rester à l'extérieur, laquelle des deux options choisissez-vous et pourquoi ?

Le séjour à l'étranger n'est pas un choix, c'est une obligation, un exil forcé pour continuer un combat noble. Le retour est programmé, mais la date dépend de l'évolution du processus démocratique. Notre Fondation a beaucoup de contacts fructueux avec des partenaires et militants de droits de l'Homme au Canada et aux Etats-Unis, mais cela n'exclu pas que c'est une fondation mauritanienne qui travaille à l'intérieur et à l'extérieur de la Mauritanie et qui se dévoue à bâtir une image exemplaire de la démocratie.

Dans 18 mois beaucoup de choses peuvent arriver. La contribution à la construction et à l'évolution du pays est un rêve, mais la réalité politique est autre chose.

Avomm : Dans moins de 18 mois les militaires auront quitté le pouvoir et des élections libres auront eu lieu, avez-vous une préférence pour un parti de l'ancienne opposition ?

La Fondation est un mouvement indépendant qui lutte pour la démocratie et les droits de l'Homme, donc neutre et impartial. Pour ce qui est de ses membres, ils sont libres dans leurs choix et convictions politiques. Personnellement, je voterais pour monsieur Ahmed Ould Daddah.

AVOMM : Une toute dernière question Mr le président, connaissez vous les FLAM ? Que vous inspirent leurs revendications notamment celle du règlement de la question nationale ?

Tout d'abord, permettez-moi d'affirmer que les FLAM revendiquent un droit qui a été violé pour des raisons purement politiques; ce droit d'être différent doit être reconnu dans le

cadre de l'unité nationale, de la protection de l'intégrité territoriale, et protégé par la constitution.

Nous avons commencé à travailler avec les FLAM depuis janvier 2004, après notre rencontre, le porte-parole de la Fondation et moi, avec un dirigeant du FLAM à Montréal, monsieur Abda Wone, suite à l'ouverture de leur cellule au Canada. J'ai déclaré, et j'affirme publiquement mon soutien pour le mouvement et leur cause. La Fondation et le mouvement FLAM ont travaillé ensemble, ils ont organisé conjointement une manifestation, le 23 septembre 2004 à Ottawa devant l'ambassade de la Mauritanie et sur la colline Parlementaire du Parlement du Canada, contre la violation des droits de l'Homme et les arrestations arbitraires. Nous sommes en contact hebdomadaire avec quelques membres de la cellule de Montréal et la section de l'Amérique du Nord.

Enfin, je dois reconnaître que le FLAM est le doyen des mouvements de l'opposition à l'étranger, nous partageons les mêmes inspirations et nous lui devons reconnaissance.

Avomm : Merci d'avoir répondu à nos questions.

Propos recueillis par Adama Sarr et Mohamed Dogui